Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 31/07/2026

Au 15/07/2026

Solde des mois précédents				92.60
Avance versée				0.00
Participation	Juillet-26			0.00
Cantine	Juillet-26	(2)		9.60
Garderie	Juillet-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juillet-26	(0)		0.00
			S/Total	9.6
Règlement à effectuer				**102.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.